



## Mandat exclusif ne respectant pas les règles de droit

-----  
Par Mer et Terre

Bonjour,

J'ai signé un mandat d'exclusivité immobilière en agence le 21.08.2024.

Je n'ai eu depuis aucun contact de la part de l'agent immobilier malgré la clause écrite de comptes rendus bi-hebdomadaires. Je l'ai appelé le 29.08.2024 et c'est ainsi que j'ai su qu'il venait de mettre l'annonce sur les sites internet. Je trouve l'annonce bidon : ma maison à rénover

n'y apparaît pas, elle est remplacée par une maison virtuelle, contemporaine. Pour l'intérieur, quatre plans virtuels qui ressemblent à de pages de catalogue, ne reprennent pas les contraintes de la maison, par exemple la porte de la chaufferie est supprimée pour la photo, c'est plus esthétique mais il n'y a plus de chaufferie.

Enfin, j'ai relu le mandat et je me suis aperçue qu'il n'est pas daté et ne fait pas mention d'une date d'échéance.

Je ne sais que faire, une action de ma part amènerait une ambiance contentieuse à moins que les points que je vous ai indiqués ne rendent le mandat nul. Merci beaucoup